



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2026-DG 31

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260706-VI-AR-2026DG91-AU
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Monsieur Mohamed SAROUNI

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Mohamed SAROUNI, conseiller municipal, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Justin COGNET et Mme Shellie CLET à 14h00

Le samedi 11 juillet 2026

- Mme Anita PIERRE-JUSTIN et Mme Kimberley BORES à 11h00

Le vendredi 24 juillet 2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressé

Fait à Etampes, le 6 juillet 2026

*Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 10 JUL. 2026*

